



CONTACTER UN AVOCAT POUR UN APPEL EN REFERE EXPULSION

Par **ghloria**, le **06/12/2012** à **13:56**

Bonjour,rrnJe souhaite faire appel d'un référé d'expulsion. Ce jour au TGI de versailles on m'a expliqué qu'un avocat est indispensable. Le delai ne me permet pas de demander une aide juridictionnelle. J'ai une liste d'avocats communiqué par le tribunal, mais je ne sais pas comment proceder. l'aspect financier est important. aussi puis je avoir un conseil ? le delai de 15 jours est presque épuisé et ça devient urgent.rnMerci de me donner un coup de main..